

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
République Française

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

SEANCE DU 18.08.2011

L'an deux mille onze et le jeudi dix-huit août à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-François BORIE, Maire.

Présents : Mesdames : J. DELEUZE - D. COMBALUZIER
Messieurs : JF BORIE – JC MATHIEU – JP ROGIER
G. MERCA - L. CHALVET - JM TARDIF

Absents : *Excusés* : Mme Marie-Danielle ESPENEL & Messieurs
Christian ANDRE et Régis QUENTIN

Date de la convocation :
12.08.2011

Date d'affichage :
05.09.2011

Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul ROGIER

Objet de la délibération :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention pour travaux de voirie effectués sur le chemin limitrophe avec la Commune de GROSPIERRES, chemin dit « de la déchetterie ».

**CONVENTION POUR
TRAVAUX DE VOIRIE
CHEMIN LIMITROPHE
ENTRE LES COMMUNES DE
BEAULIEU ET GROSPIERRES**

Ces travaux s'élevant à **3 874,00 € H.T.**, ont été effectués dans le cadre du marché de voirie 2010 et réglés en totalité par la Commune de BEAULIEU.

Afin que la Commune de GROSPIERRES puisse rembourser sa part sur ces travaux, soit **1 937,00 €**, les deux Communes de BEAULIEU et GROSPIERRES doivent établir une convention.

Acte rendu exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture le 05.09.2011

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de BEAULIEU :

Le Maire,
J.F BORIE,

AUTORISE le Maire à signer la convention pour travaux de voirie sur le chemin limitrophe avec la Commune de GROSPIERRES, chemin dit « de la déchetterie » ET à établir, après signature des deux parties, un titre de recette exécutoire à l'encontre de la Mairie de GROSPIERRES pour un montant de **1 937,00 €**.

CERTIFIE EXACT,
Le Maire,
JF BORIE,